

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20210923-30-DE
Date de télétransmission : 06/10/2021
Date de réception préfecture : 06/10/2021

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

SEANCE DU 23 septembre 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
45	35	35 + 10 pouvoirs

Date de convocation

17 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre à vingt heures trente, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Laetitia ASCHBACHER, Pascal BARTOSIK, Pascal BECK, Thierry BECKER, David BLASIVUS, Magali CLEMENT-DILLMANN, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Sylvie GAMEL, Denise GERARDIN, William GRAFF, Dominique GRANDIEU, Catherine GUENSER, Pierre JULIEN, Chantal KIPPER, Antony KUHN, Patrice LEBOEUF, Yves LEICKNER, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Patrick MEDART, Gilles MULLET, Jocelyne PANO, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, Carole SALEUR, Odile SCHMITT, Laurent TROGRIC, Bernard VERGANCE, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.

Représentés : Odile BEGORRE-MAIRE par Patrick MEDART, Béatrice BOCHNAK par Francis MAUGRAS, Céline GEOFFROY par Antony KUHN, Denis GODEFROY par Carole SALEUR, Michel JACQUES par Patrick MEDART, Ludovic LEGGERI par Pierre JULIEN, Martine LEPIANKO par Denis MACHADO, Jean-Jacques MAXANT par Catherine LESAINE, François ROUGIEUX par Sébastien DOSE, Alain SOLDNER par Pierre JULIEN.

Monsieur Denis MACHADO a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Convention de partenariat Boucle de la Moselle 2021-2022

N° de délibération : 30

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
35	45	45	0	0	0

Rapporteur : M. GRANDIEU

Depuis 2015, les Communautés de Communes Moselle et Madon, Terres Toulaise, du Bassin de Pompey et la Métropole du Grand Nancy contribuent au déploiement de la destination « Boucle de la Moselle », avec l'appui technique des offices de tourisme de ces territoires.

Cette coordination a permis de déployer des outils de promotion à l'échelle de la Boucle de la Moselle, et de porter à l'échelle de plusieurs territoires une réflexion et une meilleure coordination sur le développement des équipements et de services.

La coordination s'est faite forte de miser sur des opportunités qui permettent également à la Boucle de la Moselle d'exister sur une carte touristique élargie, et d'officialiser l'itinéraire comme variante de la V50 « La Voie Bleue ».

De son côté, le Département de Meurthe-et-Moselle déploie depuis plusieurs années une action particulièrement poussée en vue des itinérances douces (schéma départemental des circulations douces, déploiement du label Accueil Vélo, très engagé dans le déploiement de l'itinéraire « La Voie Bleue » ...).

En de plus, les constat, le comité de pilotage du 31 mars 2021 a jugé opportun de rapprocher les synergies déployées de part et d'autres et d'intégrer le Département dans le partenariat Boucle de la Moselle.

Outre un financement complémentaire, la mobilisation du Département apportera à la coordination le portage administratif du partenariat, et un poids complémentaire pour intégrer l'offre de la Boucle de la Moselle dans l'offre régionale.

Pour mettre en œuvre ce partenariat, dont le budget du programme d'actions s'élève à 35 000 € pour la période 2021-2022, il est proposé une convention précisant les financements de chaque partenaire, portée à 7 000 € par collectivité.

Le plan d'actions porte principalement sur la continuité de la promotion de la destination, le développement d'un nouveau site Internet, et l'organisation d'animations en vue de promouvoir la Boucle de la Moselle.

Il est proposé au Conseil Communautaire de renouveler ce partenariat pour les années 2021 et 2022 et d'autoriser le Président à signer la convention s'y rapportant.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du bureau communautaire,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de partenariat Boucle de la Moselle telle qu'annexée à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer la convention telle qu'annexée à la présente délibération.

AUTORISE le versement de la cotisation selon les termes de la convention, au chapitre 65 article 6574, sur le budget principal 2021.

Fait et délibéré les jour, mois et
an susdits.
Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent TROGRILIC